

BOIS CTB B+



Organisme certificateur : FCBA

Produit concerné : tout bois utilisé comme produit de construction

Mise en œuvre : tous usages (aménagement, éléments porteurs ou non, charpente, lames de terrasses...)

Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Identification des produits : tout bois de construction
- Durabilité
- Essence utilisée / classe d'emploi / Traitement de préservation
- Classe d'emploi et traitement de préservation
- Acceptabilité sanitaire et environnementale

Niveau de qualité évalué par la certification :

- Durabilité des bois avec traitement de préservation adapté à l'usage
- Conformité à la classe d'emploi affichée
- Respect des critères sanitaires et environnementaux (respect des exigences réglementaires)

Les classes d'emploi

La norme NF EN 335 définit 5 classes d'emploi. NF B 50 -105-3 précise deux sous-classes pour la classe 3. La marque CTB-B+ certifie que la durabilité conférée des éléments sélectionnés est conforme pour la classe d'emploi visée.

Normes principales de référence :

- NF B 50-105-3
- NF EN 335-2
- NF EN 351
- NF EN 350



Liste des produits certifiés sur www.fcba.fr